

saint-pardoux-soutiers

Église et mairie, réparations au sommet

La rénovation des toits de l'église et de la mairie a fait l'objet d'échanges au conseil municipal du lundi 15 avril.

Les aléas climatiques qui se multiplient et l'usure des matériaux (crochets rouillés, zinguerie défectueuse, tuiles usées...) ont déjà occasionné des infiltrations malgré des réparations successives. La toiture et la charpente de l'église ainsi que le toit de la mairie montrent des dégâts « encore réparables mais il ne faut pas attendre », constate Jean-Luc Guinard, premier adjoint au maire, ajoutant qu'il ne s'agit pas d'une réparation définitive et qu'il sera nécessaire d'envisager une rénovation d'ampleur concernant l'église.

Les élus ont échangé sur l'opportunité de penser des projets innovants du type panneaux photovoltaïques dans le cadre de Village d'avenir du plan France Ruralité. Le devis de Positiv41 d'un montant de 14.640 € pour les réparations à réaliser rapidement a été étudié et le vote reporté au prochain conseil. Le portail de l'église doit aussi être rempla-

cé à ces mêmes fins. Le conseil a voté en faveur de la proposition de Greg Pellé pour un montant de 10.160 € HT.

Finances. Le conseil a validé une modification des taux des taxes locales revus à la hausse lors du conseil du 27 mars dernier. Pour des raisons réglementaires, l'augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sera de 7 % au lieu de 8 % votée auparavant. Les recettes se portent donc à 676.396 €.

Le conseil municipal a aussi voté le budget 2024 sur la base des chiffres de l'exercice 2023 de la Trésorerie. Une régularisation sera effectuée à l'arrivée d'Audrey Deliège, nouvelle secrétaire générale, au mois de mai. Le budget voté s'équilibre en fonctionnement à un peu plus de 2.000.000 € et en investissement à 2.239.162 €. Concernant les recettes, les dotations de l'État sont en baisse. Du côté des dépenses, les charges du personnel sont en hausse tout comme de nombreux postes. À noter des dépenses significatives prévues en investissement pour l'aménagement du quartier du

Poirier (première tranche) et la halle des sports.

Travaux. Des travaux concernant les eaux pluviales vont être réalisés dans le quartier du Poirier. L'offre de l'entreprise M-RY a été retenue pour 278.529 € HT.

Subventions aux associations. Les élus ont validé les montants des subventions allouées aux associations demandeuses. La commune consacre 3.730 € sachant que la subvention pour les associations à vocation solidaire passe de 160 € à 200 €. Martin Moreau, conseillers en charge du dossier, constate que les demandes de subvention étaient moins nombreuses, ce qui explique la baisse du total alloué au regard des 5.500 € de 2023.

Transport solidaire. Un partenariat est validé avec le CSC Les Unis Vers pour l'organisation du transport solidaire et du « Parlotage » dans la commune. Il s'agit de favoriser la mobilité des personnes ne pouvant plus se déplacer seules et de constituer un groupe de bénévoles visitant les personnes isolées à leur domicile.